



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0277

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havar, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0277**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'objet du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) est l'organisation, le développement, la coordination et l'exploitation des transports en commun sur son périmètre de compétence défini par les limites territoriales de ses membres.

La compétence "transports collectifs" a été déléguée à la Communauté urbaine de Lyon par les Communes, dès sa création, en 1969.

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 a disposé que la Communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres, les compétences d'organisation des transports urbains. Ainsi, l'adhésion de la Communauté urbaine au SYTRAL est devenue obligatoire.

Depuis la modification de ses statuts, votée lors du Comité syndical du 26 novembre 2014, le SYTRAL compte en plus de la Métropole de Lyon, 9 autres membres : le Département du Rhône, la Communauté de Communes de l'Est lyonnais, la Communauté d'agglomération Villefranche - Beaujolais - Saône et les Communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Thurins et Sainte Consorce. Il est administré par un Comité composé de 28 conseillers dont 21 ont la qualité de Conseillers métropolitains.

La Métropole de Lyon a désigné, par délibération n° 2015-0056 du 26 janvier 2015, ses 21 représentants au Comité syndical du SYTRAL : messieurs Gérard Collomb, Bernard Rivalta, madame Michèle Vullien, messieurs Martial Passi, Jean-Paul Bret, madame Sarah Peillon, messieurs Gilles Vesco, Arthur Roche, Max Vincent, Thomas Rudigoz, Christian Coulon, Thierry Philip, François-Noël Buffet, Philippe Cochet, Michel Havard, Christophe Quiniou, Michel Rantonnet, Roland Crimier, Jean-Luc Da Passano, Pierre Hémon, Yves-Marie Uhlich.

Suite à l'annulation, par le Conseil d'Etat, le 4 février 2015, des élections municipales et communautaires organisées à Vénissieux les 23 et 30 mars 2014, M. Bernard Rivalta a vu ses fonctions prendre fin. Il appartient donc au Conseil de pourvoir, à nouveau, ce poste laissé vacant.

Par ailleurs, les statuts du SYTRAL ont été modifiés par arrêté préfectoral n° 2015104-0003 du 14 avril 2015, afin d'introduire un système de suppléance pour l'ensemble des 28 membres dudit Conseil syndical.

Il importe donc que la Métropole de Lyon désigne les représentants suppléants affectés à chaque représentant titulaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne, pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), en complément des désignations effectuées par délibération n° 2015-0056 du Conseil du 26 janvier 2015 :

TITULAIRES DESIGNES PAR DELIBERATION N° 2015-0056 DU 26/01/2015 <i>Pour mémoire</i>		TITULAIRE DESIGNÉ PAR LA PRESENTE DELIBERATION	SUPPLEANTS DESIGNES PAR LA PRESENTE DELIBERATION ET AFFECTES AUX TITULAIRES CI-CONTRE
1 - M. Gérard Collomb			1 - M. Ronald Sannino
2 - VACANT		2 - Mme Annie Guillemot	2 - Mme Martine David
3 - Mme Michèle Vullien			3 - M. Marc Grivel
4 - M. Martial Passi			4 - Mme Marie-Christine Burricand
5 - M. Jean-Paul Bret			5 - M. Gilbert-Luc Devinaz
6 - Mme Sarah Peillon			6 - M. Stéphane Gomez
7 - M. Gilles Vesco			7 - Mme Brigitte Jannot
8 - M. Arthur Roche			8 - M. Pascal David
9 - M. Max Vincent			9 - M. Yves Jeandin
10 - M. Thomas Rudigoz			10 - Mme Catherine Panassier
11 - M. Christian Coulon			11 - M. Michel Le Faou
12 - M. Thierry Philip			12 - Mme Anne Brugnera
13 - M. François-Noël Buffet			13 - Mme Laurence Fautra
14 - M. Philippe Cochet			14 - M. Gaël Petit
15 - M. Michel Havard			15 - M. Jérôme Moroge
16 - M. Christophe Quiniou			16 - M. Gilles Gascon
17 - M. Michel Rantonnet			17 - M. Pascal Charmot
18 - M. Roland Crimier			18 - Mme Marylène Millet
19 - M. Jean-Luc Da Passano			19 - Mme Fouziya Bouzerda

20 - M. Pierre Hémon			20 - M. Gilles Roustan
21 - M. Yves-Marie Uhlrich			21 - M. Denis Broliquier

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.